  
□) ECRET N° 79/495 du 12 /09/79

portant nomination de Monsieur TCHISSOUKOU Jean-Michel en qualité de Directeur du Bureau des Etudes pour la Recherche Cinématographique et la formation des Cadres.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1975

Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance 12/75 du 24 Septembre 1975 portant création du Centre d'Animation du Cinéma Populaire ;

Vu la Loi 101/75 du 6 décembre 1975 portant ratification de l'Ordonnance 12/75 du 24 septembre 1975 ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

□) ECRETE :

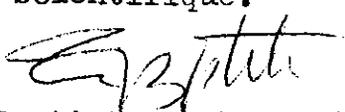
ARTICLE 1ER.- Monsieur TCHISSOUKOU Jean Michel, Attaché des Services de l'Information de 5ème Echelon précédemment en Service au Service de la Station Nationale de Télévision, est nommé Directeur du Bureau des Etudes pour la Recherche Cinématographique et la Formation des Cadres.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..è

Fait à Brazzaville, le 12 Septembre 1979

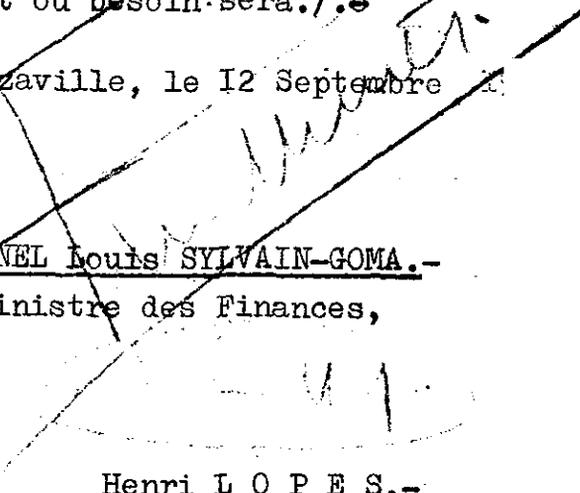
Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des Arts  
et des Sports, chargé de la Recherche  
Scientifique.

  
Jean-Baptiste TATI-LOUTARD.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

  
Victor TAMBA-TAMBA.-